ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 940)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 40

présenté par M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 4

À	. 1	'alinéa	2,	substituer	aux	mots	:
---	-----	---------	----	------------	-----	------	---

« par voie »

les mots:

« sous forme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.